

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N ° 60**

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts, M. Vallaud, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« et par le président du conseil départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de prévoir que le document informant le jeune de son droit à une prolongation du dispositif n'est pas signé que par le jeune mais qu'il s'agit bien d'un engagement réciproque avec la collectivité.